



COMITE DEPARTEMENTAL DE **B**ADMINTON
LOIRE-ATLANTIQUE

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
INTERCLUBS MIXTES VETERANS**

Saison 2018/2019

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS
Saison 2018-2019

Table des matières

Article I. Généralités	4
Alinéa 1.01 Organisation	4
Alinéa 1.02 Divisions.....	4
Alinéa 1.03 Qualification	4
Article II. Engagement des équipes.....	4
Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe.....	4
Alinéa 2.02 Correspondant club	4
Alinéa 2.03 Capitaine d'équipe.....	5
Alinéa 2.04 Démarche d'inscription	5
Alinéa 2.05 Nombre d'équipes par division	5
Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes	5
Alinéa 3.01 Principe général.....	5
Alinéa 3.02 Division incomplète	5
Alinéa 3.03 Forfait d'une équipe en championnat départemental.....	5
Article IV. Composition des équipes	6
Alinéa 4.01 Rang d'une équipe.....	6
Alinéa 4.02 Constitution d'une équipe.....	6
Alinéa 4.03 Valeur d'une équipe	6
Alinéa 4.04 Autorisation à la compétition.....	6
Alinéa 4.05 Ajout, transfert, radiation de joueur	6
Article V. Déroulement du Championnat.....	7
Alinéa 5.01 Constitution des poules.....	7
Alinéa 5.02 Division 1 (DV1)	7
Alinéa 5.03 Division 2 (DV2)	7
Alinéa 5.04 Division 3 (DV3)	8
Alinéa 5.05 Division 4 (DV4)	8
Alinéa 5.06 Format des finales	8
Alinéa 5.07 Qualification à la Coupe de la Ligue vétérane	8
Article VI. Déroulement des rencontres	8
Alinéa 6.01 Calendrier	8
Alinéa 6.02 Joueurs inscrits dans le championnat senior et vétérane.....	9
Alinéa 6.03 Délais	9

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS
Saison 2018-2019

Alinéa 6.04	Format d'une rencontre standard.....	9
Alinéa 6.05	Feuille de rencontre	9
Alinéa 6.06	Joueurs mutés	9
Alinéa 6.07	Nombres de matchs par rencontre	9
Alinéa 6.08	Ordre des matchs	9
Alinéa 6.09	Changement de classement	10
Alinéa 6.10	Equipe incomplète.....	10
Alinéa 6.11	Blessure	10
Alinéa 6.12	Interruption de rencontre	10
Alinéa 6.13	Volants.....	10
Alinéa 6.14	Arbitrage.....	10
Alinéa 6.15	Transmission de la feuille de rencontre	11
Alinéa 6.16	Réclamation.....	11
Alinéa 6.17	Irrégularité.....	11
Alinéa 6.18	Collation d'après rencontre.....	11
ARTICLE VII. Classement.....		12
Alinéa 7.01	Classement de la poule.....	12
Alinéa 7.03	Champions départementaux.....	12
Alinéa 7.04	Classement général d'une division.....	12
ARTICLE VIII. Sanctions		12
Alinéa 8.01	Champ d'application des sanctions.....	12
Alinéa 8.02	Joueur non en règle.....	12
Alinéa 8.03	Joueur non inscrit dans une équipe	13
Alinéa 8.04	Forfait d'une équipe en finale	13
Alinéa 8.05	Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour	13
Alinéa 8.06	Erreur dans l'ordre des matchs	13
Alinéa 8.07	Equipe incomplète.....	13
Alinéa 8.08	Rencontre reportée	13
Alinéa 8.10	Nombre de matchs joués	13
Alinéa 8.11	Transmission de la feuille de rencontre	14
Alinéa 8.12	Récidive	14
Alinéa 8.13	Autres litiges.....	14
Alinéa 8.14	Enregistrement des matchs irréguliers	14
ARTICLE IX. Commission compétitions.....		14

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS

Saison 2018-2019

Alinéa 9.01	Gestion du championnat	14
Alinéa 9.02	Membres de la Commission	14
Alinéa 9.03	Responsable de la commission.....	14
Alinéa 9.04	Responsable des inscriptions	14
Alinéa 9.05	Responsables de division et de poule	14
Alinéa 9.06	Coordonnées	14

Article I. Généralités

Alinéa 1.01 Organisation

Le championnat départemental interclubs, organisé par le Comité Départemental de badminton de Loire-Atlantique, oppose les équipes des clubs du département affiliés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Alinéa 1.02 Divisions

Il comporte 4 divisions :

DV1	Division Départementale 1	8 équipes	->	1 poule unique
DV2	Division Départementale 2	16 équipes	->	2 poules de 8 équipes
DV3	Division Départementale 3	16 équipes	->	2 poules de 8 équipes
DV4	Division Départementale 4	X équipes	->	X poules de X équipes

Alinéa 1.03 Qualification

La qualification est automatique pour les équipes engagées en DV1, DV2 et DV3. Toute nouvelle équipe, quelle que soit sa valeur, sera inscrite dans la division la plus basse.

Article II. Engagement des équipes

Alinéa 2.01 Inscription d'une équipe

L'inscription par un club d'une équipe en championnat départemental vétérans vaut connaissance et acceptation du présent règlement.

Alinéa 2.02 Correspondant club

Chaque club devra désigner un correspondant qui participera aux réunions organisées par la commission compétitions. Il sera l'interlocuteur auprès de cette commission pour tous problèmes liés au déroulement des rencontres.

Alinéa 2.03 Capitaine d'équipe

Chaque club devra désigner un capitaine par équipe, lequel veillera au bon déroulement des rencontres de son équipe, conformément au présent règlement.

Alinéa 2.04 Démarche d'inscription

Pour que l'inscription d'une équipe soit valide, le club devra impérativement se rendre sur Decl'IC (<http://www.codep44-badminton.fr/DeclIC>) pour :

- Renseigner le correspondant club ;
- Renseigner le(s) capitaine(s) d'équipe ;
- Renseigner la(les) composition(s) d'équipe(s) avec des joueurs licenciés FFBaD ;

Ces démarches devront être effectuées avant la date limite d'inscription, délivrée chaque année au lancement de la campagne d'inscription.

Les droits d'inscription pourront être versés par virement bancaire (à privilégier) ou par chèque libellé à l'ordre du « **Codep44 Badminton** ». Ces droits d'inscription, par équipe engagée, sont fixés en assemblée générale du comité départemental.

Alinéa 2.05 Nombre d'équipes par division

Un club ne peut présenter qu'une seule équipe par poule dans chaque division.
De ce fait, le nombre d'équipes d'un club est limité à 1 en DV1, 2 en DV2, DV3 et DV4.

Article III. Promotion, relégation, forfait des équipes

A l'issue de la saison, les divisions sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats, à savoir:

Alinéa 3.01 Principe général

- Toute équipe promue de par ses résultats en championnat ne peut refuser la montée.
- En D2V, les équipes classées premières de chaque poule sont promues.
- En D3V, D4V les 2 premières équipes de chaque poule sont promues.
- En D1V, D2V, D3V les 2 derniers de chaque poule sont relégués en division inférieure.

Alinéa 3.02 Division incomplète

La place vacante sera complétée par ordre de priorité selon le classement général de l'ensemble de la division de la saison passée et présenté lors de l'AG :

1. Promotion d'équipe(s) non promue(s).
2. Repêchage d'équipe(s) reléguée(s).

Alinéa 3.03 Forfait d'une équipe en championnat départemental

- Lorsqu'un club déclare le forfait d'une équipe, celui-ci sera systématiquement réalisé sur l'équipe engagée dans la division la moins élevée.
- Une équipe engagée qui déclare forfait en cours de championnat pour le reste de la saison verra toutes les rencontres suivantes perdues par forfait et sera classée dernière de sa division.

Article IV. Composition des équipes

Alinéa 4.01 Rang d'une équipe

Le rang d'une équipe dans une division (ou dans une poule) sera déterminé en fonction de la valeur de l'équipe (cf. [Alinéa 4.03](#)). En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il sera tenu compte du classement final des équipes à l'issue de la saison précédente.

Alinéa 4.02 Constitution d'une équipe

- Une équipe devra être composée au minimum de 3 femmes et de 3 hommes, considérés comme titulaires, et au maximum de 10 femmes et de 10 hommes.
- Une équipe pourra être formée de joueurs et joueuses de plusieurs clubs du département.
- Cependant, le nombre maximum des joueurs «hors clubs» ne doit pas dépasser le nombre des joueurs du club inscrits.
- Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe, sauf disposition de [l'Alinéa 4.05](#) ci-dessous.
- Sur la feuille d'engagement, les joueurs seront inscrits par ordre décroissant de valeur.
- Si un club engage au moins 2 équipes, ces équipes devront être inscrites dans les divisions, de la DV1 à la DV4, par ordre décroissant de valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)).

Alinéa 4.03 Valeur d'une équipe

La valeur d'une équipe sera calculée en fonction de la valeur de ses joueurs, le barème suivant est appliqué à ses 6 titulaires :

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point

Le classement à prendre en compte pour déterminer la valeur de chaque joueur est le classement officiel de la discipline dans laquelle il est le mieux classé **à la date limite d'inscription des joueurs dans les équipes.**

Alinéa 4.04 Autorisation à la compétition

Tous les joueurs inscrits doivent être licenciés FFBaD et autorisés à la compétition dans la catégorie vétérans pour la saison en cours.

La compétition est ouverte à partir de la catégorie V1 et aux joueurs et joueuses Parabadminton.

La référence est la date d'autorisation à la compétition attribuée par la FFBaD.

Alinéa 4.05 Ajout, transfert, radiation de joueur

A condition de respecter les [Alinéa 4.02](#) et [Alinéa 4.04](#) de cet article, il sera possible de compléter:

- Une équipe engagée par un joueur non inscrit en début de saison à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe.
- une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. [Alinéa 4.03](#)) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe.

Toute descente de joueurs ou joueuses en équipe inférieure est impossible.

Toute demande de modification devra être soumise, par le référent championnat du club et par l'outil Decl'IC au **moins 72 heures avant la date initiale** de la rencontre concernée. Cette modification ne deviendra effective qu'après validation Decl'IC par le responsable de la commission.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS

Saison 2018-2019

Le transfert d'un joueur, et par conséquent la radiation de son ancienne équipe, deviennent effectifs à la date de la demande sous réserve d'accord du responsable de la commission.

Alinéa 4.06 Joueur remplaçant en championnat départemental

A condition de respecter les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** de cet article, il sera possible de compléter une équipe supérieure par un joueur inscrit dans une équipe inférieure à condition que sa valeur (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) soit inférieure ou égale à la valeur du premier titulaire de même sexe sur **la déclaration de début de saison.**

- Ce joueur ou cette joueuse devra **IMPERATIVEMENT** être signalé(e) au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre. Un(e) seul(e) remplaçant(e) sera autorisé(e) par rencontre.
- Ce(tte) remplaçant(e) ne pourra disputer qu'une seule rencontre lors d'une même journée en interclubs vétérans, et pourra rejouer dans son équipe d'origine lors de la journée suivante.
- Tout joueur ayant disputé 2 rencontres dans une équipe autre que son équipe d'origine en championnat départemental sera transféré vers cette équipe.

Article V. Déroulement du Championnat

Alinéa 5.01 Constitution des poules

Le tirage au sort déterminant l'emplacement des équipes au sein des poules sera réalisé par Decl'IC sous le contrôle des membres de la commission.

Alinéa 5.02 Division 1 (DV1)

1 poule unique composée de 8 équipes.

L'ordre des matchs se déroulera comme indiqué ci-dessous (l'équipe à gauche reçoit) :

<u>1^{ère} journée</u>	<u>2^{ème} journée</u>	<u>3^{ème} journée</u>	<u>4^{ème} journée</u>	<u>5^{ème} journée</u>	<u>6^{ème} journée</u>	<u>7^{ème} journée</u>
1 contre 8	5 contre 1	1 contre 7	5 contre 2	1 contre 4	4 contre 2	1 contre 2
2 contre 7	6 contre 2	2 contre 8	6 contre 1	2 contre 3	3 contre 1	3 contre 4
3 contre 6	7 contre 3	3 contre 5	7 contre 4	5 contre 7	8 contre 5	5 contre 6
4 contre 5	8 contre 4	4 contre 6	8 contre 3	6 contre 8	7 contre 6	7 contre 8

Alinéa 5.03 Division 2 (DV2)

1^{ère} phase (poules)

2 poules de 8 équipes.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la D1V.

2^{ème} phase = finale

A l'issue du classement de la première phase, il y aura une finale entre les équipes classées premières de chaque poule.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS

Saison 2018-2019

Alinéa 5.04 Division 3 (DV3)

1^{ère} phase (poules)

2 poules de 8 équipes.

Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

L'ordre des matchs dans chaque poule se déroulera comme indiqué pour la D1V.

2^{ème} phase = finale

A l'issue du classement de la première phase, il y aura une finale entre les équipes classées premières de chaque poule.

Alinéa 5.05 Division 4 (DV4)

1^{ère} phase (poules)

En fonction du nombre d'équipes engagées, les modalités d'organisation de cette division seront fixées par la commission compétitions. Dans la mesure du possible un rapprochement par bassin géographique sera effectué. Les têtes de poule seront définies par rang de valeur.

2^{ème} phase = finale

En fonction du nombre de poules, la commission organisera la seconde phase en tenant compte du classement dans les poules.

Alinéa 5.06 Format des finales

Toutes les rencontres de deuxième phase se dérouleront en **6 matchs**.

Les rencontres des finales se dérouleront en fin de saison comme habituellement en semaine sur les créneaux d'entraînement des clubs concernés.

Un tirage au sort effectué par la Commission Compétition déterminera le lieu de la rencontre.

La participation des équipes finalistes est obligatoire.

Alinéa 5.07 Qualification à la Coupe de la Ligue vétérane

L'équipe qui termine première de D1V est qualifiée pour la Coupe de la Ligue vétérane.

Article VI. Déroulement des rencontres

Alinéa 6.01 Calendrier

En début de saison, un calendrier des rencontres sera défini avant la date indiquée sur le dossier d'inscription. La définition du calendrier sera faite par dialogue entre les capitaines ou responsables de chaque club, via l'application dédiée selon les critères suivants :

- Un club pourra refuser une date pendant les vacances scolaires, ou les samedis, dimanches et jours fériés.
- En cas d'impossibilité d'accord entre les 2 équipes concernées, l'équipe visiteuse pourra proposer une date d'accueil dans son gymnase. L'ensemble de l'organisation de cette rencontre reste à la charge de l'équipe prévue initialement pour recevoir (feuille de rencontre et collation).
- Les dates fixées seront définitives.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS Saison 2018-2019

- Tout report exceptionnel d'une rencontre devra être justifié auprès du responsable de la poule concernée et ne sera effectif qu'après son accord. L'équipe déclarée lors de la rencontre reportée sera celle de la date initiale. La rencontre se jouera **prioritairement** dans le mois calendaire.
- L'anticipation d'une rencontre est possible avec l'accord du responsable de la poule concernée et des 2 capitaines. La nouvelle date fixée annule et remplace l'ancienne.

Alinéa 6.02 Joueurs inscrits dans le championnat senior et vétéran.

Un joueur inscrit dans les championnats senior **et** vétéran ne pourra disputer 2 rencontres le même jour.

Alinéa 6.03 Délais

Le capitaine de l'équipe qui reçoit devra **par courtoisie** contacter le capitaine de l'équipe qui se déplace au moins 8 jours avant la date fixée afin de préciser les aspects logistiques de la rencontre (lieu, code d'accès, fermeture de la salle, parking...).

En l'absence de contact, le capitaine de l'équipe qui se déplace ne peut en aucun cas justifier auprès du responsable de poule d'une demande de report ou d'une déclaration de forfait de l'équipe adverse.

Alinéa 6.04 Format d'une rencontre standard

Une rencontre standard se joue en 6 matchs soit :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double hommes
- 1 double dames
- 2 doubles mixtes

Les matchs devront se jouer dans l'ordre indiqué ci-dessus sauf accord des 2 capitaines. Lorsque l'équipe est complète les 6 matchs doivent être joués.

Alinéa 6.05 Feuille de rencontre

La composition exacte des équipes est fixée confidentiellement par chaque capitaine puis reportée sur la feuille de rencontre commune, avant le début de la rencontre.

Tous les joueurs susceptibles de jouer doivent être inscrits sur la feuille de rencontre dès le début de celle-ci et avant le premier match. Ils doivent être présents avant le début du premier match.

Les joueuses ou joueurs remplaçants (non inscrits sur la composition d'équipe de début de saison) devront IMPERATIVEMENT être signalés au capitaine adverse et au responsable de poule 24h avant le début prévu de la rencontre.

Alinéa 6.06 Joueurs mutés

En ce qui concerne les joueurs mutés, ceux-ci ne pourront jouer que si la mutation est effective, et dans le respect des délais de carence à la date de la rencontre.

De plus, l'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

Alinéa 6.07 Nombres de matchs par rencontre

Un joueur ne doit pas disputer 2 matchs dans la même discipline, c'est à dire jouer les 2 mixtes.

Un joueur ne doit pas disputer plus de trois matchs dans la même rencontre.

Alinéa 6.08 Ordre des matchs

Les classements pris en compte pour la hiérarchie des matchs sont ceux respectant l'[Alinéa 6.09](#).

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS Saison 2018-2019

Pour les doubles mixtes, la valeur de la paire est déterminée par la somme des valeurs de chacun des joueurs et joueuses la constituant. La paire, librement constituée, jouant le second mixte doit avoir un classement [en double mixte] inférieur ou égal à la paire jouant le premier mixte. En cas d'égalité, le choix est effectué par le capitaine.

Le classement d'une paire est déterminé en fonction des valeurs rappelées dans l'[Alinéa 4.03](#).

Alinéa 6.09 Changement de classement

Les changements de classement hebdomadaires sont pris en compte.

- Attention, le changement de classement officiel a lieu dans la nuit du mercredi au jeudi. Les capitaines doivent être vigilants sur ce point, charge à eux de vérifier le classement des joueurs et joueuses de leur équipe.

- Le classement officiel de référence est celui publié par la Fédération Française de Badminton (FFBaD) sur Poona.

Ces classements peuvent modifier l'ordre des matchs d'une rencontre à l'autre, mais ne génèrent pas de modification concernant la composition d'une équipe.

Alinéa 6.10 Equipe incomplète

Dans le cas d'une équipe réduite à 1 joueur ou 1 joueuse, des forfaits seront prononcés sur le double (homme ou dame) et le second double mixte.

Effectif Masculin	Effectif Féminin	SH1	SD1	DH	DD	Dx1	Dx2	Score Maximal
2et+	2et+							6
2et+	1							4
2et+	0							2
1	2et+							4
1	1							2
1	0							1
0	2et+							2
0	1							1
0	0							0

Alinéa 6.11 Blessure

Un abandon (match perdu) sera appliqué lors de la blessure d'un joueur ou d'une circonstance imprévisible le concernant pendant le déroulement du match. Si ce joueur était prévu pour un autre match, son remplacement par un autre joueur déjà inscrit sur la composition d'équipe est autorisé à condition de respecter les [Alinéa 6.05](#), [Alinéa 6.06](#), [Alinéa 6.07](#) et [Alinéa 6.08](#)

Alinéa 6.12 Interruption de rencontre

En cas d'interruption de rencontre, tous les matches non joués et non terminés seront perdus par l'équipe qui reçoit.

Au-delà de 30 minutes si l'équipe visiteuse n'est pas au complet, le club organisateur ne pourra plus être tenu responsable de l'interruption de la rencontre, si et seulement si une réserve a été émise par ce dernier.

Alinéa 6.13 Volants

Les rencontres se jouent avec des volants plumes ou nylon, homologués pour les compétitions fédérales, à la charge des 2 équipes (les équipes devront être équipées pour chaque rencontre de volants nylons ET plumes, si le classement des joueurs l'impose) :

- Les matchs opposants des joueurs / joueuses classés D, R ou N se jouent en volant plumes.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS Saison 2018-2019

- Les matchs opposants des joueurs classés D, R ou N à des joueurs classés P ou NC se jouent en volants plumes (conformément à l'article 2.18 du Règlement Général des Compétitions émis par la FFBaD).
- Les matchs opposant des joueurs / joueuses classés P et/ou NC peuvent se jouer en volants plume ou nylon, les joueurs se mettant d'accord avant le match. En cas de désaccord, les matchs se dérouleront en volants nylon.

Alinéa 6.14 Arbitrage

A défaut d'arbitre, lors des rencontres, les joueurs s'auto arbitrent. Les règles à appliquer sont celles des « Règles officielles du badminton et recommandations » publiés par la FFBaD.

Alinéa 6.15 Transmission de la feuille de rencontre

Il revient ensuite au capitaine de l'équipe à domicile de remplir correctement la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, elle sera signée des 2 capitaines et transmise impérativement dans les **72h par mail** au responsable de la poule concernée par le capitaine de l'équipe qui reçoit, **avec copie obligatoire au capitaine adverse**.

Une copie de la feuille de rencontre, vérifiée et signée par les 2 capitaines, sera conservée par le capitaine de l'équipe adverse. En cas de perte de l'originale, cette copie lui sera demandée par la commission.

Alinéa 6.16 Réclamation

Toute réclamation devra être portée au dos de la feuille de rencontre en réserve. Elle sera étudiée par la commission compétitions qui statuera.

Alinéa 6.17 Irrégularité

La commission pourra être amenée à prendre les mesures nécessaires consécutives à toute irrégularité constatée lors des vérifications des feuilles de rencontres.

Alinéa 6.18 Collation d'après rencontre

Le club recevant organisera une collation pour clôturer la rencontre.

ARTICLE VII. Classement

Alinéa 7.01 Classement de la poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres suivant le barème :

- Rencontre gagnée - -> 5 points
- Rencontre ex-æquo - -> 3 points
- Rencontre perdue - -> 1 point
- Bonus offensif pour une victoire 6-0 1 point (sauf si rencontre gagnée par forfait)
- Bonus défensif pour une défaite 4-2 1 point
- Rencontre forfait - -> 0 point

Alinéa 7.02 Egalité entre équipes d'une même poule

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, il s'établit en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus).

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.

Alinéa 7.03 Champions départementaux

Les titres de champions départementaux seront décernés comme suit :

- Division 1 : l'équipe classée première à l'issue des rencontres.
- Division 2 et 3 : l'équipe remportant la finale opposant le 1er de la poule A au 1er de la poule B.
- Division 4 : en fonction du nombre d'équipes engagées et des modalités d'organisation qui seront fixées lors de la réunion de début de saison.

Alinéa 7.04 Classement général d'une division

Un classement général sera effectué dans chaque division en fonction du classement dans la poule. Puis, pour les divisions contenant plusieurs poules, en fonction des points des équipes de même classement, puis de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres puis de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus et enfin de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus).

ARTICLE VIII. Sanctions

Alinéa 8.01 Champ d'application des sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner des sanctions pour le joueur, l'équipe ou le club concerné.

Alinéa 8.02 Joueur non en règle

cf. [Alinéa 4.04](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur.

Deux points de pénalité pour l'équipe au classement général de la poule.

Le joueur concerné risque une suspension qui sera déterminée par la commission compétitions.

Alinéa 8.03 Joueur non inscrit dans une équipe

cf. [Alinéa 4.05](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur et un point de pénalité

Alinéa 8.04 Forfait d'une équipe en finale

cf. [Alinéa 5.06](#)

Le forfait complet d'une équipe en finale entraînera le maintien de cette équipe dans la division dont elle est issue.

Alinéa 8.05 Joueur ayant disputé 2 rencontres le même jour

cf. [Alinéa 6.02](#)

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa 8.06 Joueur ayant disputé 2 rencontres lors d'une même journée

cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Forfait de tous les matchs gagnés par ce joueur dans les 2 rencontres.

Alinéa 8.07 Erreur dans l'ordre des matchs

cf. [Alinéa 6.08](#)

Forfait du second match, dans le cas où il aurait été gagné par l'équipe à l'origine de l'erreur.

Alinéa 8.08 Equipe incomplète

cf. [Alinéa 6.10](#)

Une équipe incomplète qui se déplacerait avec seulement un(e) joueur(se) du même sexe perdra 2 matchs par forfait (le double hommes ou double dames et second mixte) sur le score de 21-0, 21-0.

Une équipe ayant fait deux forfaits complets ou plus lors de la saison ne pourra être repêchée lors des promotions / relégations

Alinéa 8.09 Rencontre reportée

cf. [Alinéa 6.01](#)

Pour toute rencontre reportée sans accord, la ou les équipes à l'origine du report seront sanctionnées par une défaite sur le score de 6/0 pour les matchs et d'1 point de pénalité-

Alinéa 8.10 Interruption

Cf. [Alinéa 6.12](#)

En cas de rencontre interrompue, les matchs non joués et non terminés seront perdus sur le score de 21-0 21-0 :

- Par l'équipe visiteuse au-delà de 30 minutes de retard
- Par l'équipe qui reçoit dans tous les autres cas

Alinéa 8.11 Nombre de matchs joués

cf. [Alinéa 6.07](#)

Si un joueur joue plus de 3 matchs lors d'une rencontre, tous ses matchs gagnés seront déclarés forfaits.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS Saison 2018-2019

Alinéa 8.12 Transmission de la feuille de rencontre

cf. [Alinéa 6.15](#)

Une feuille de rencontre non transmise **par email** dans le délai des **72h (la date d'envoi du message faisant foi)**, sera sanctionnée d'un point de pénalité au classement général pour l'équipe à domicile. En cas de perte de la feuille de rencontre, la copie sera demandée au capitaine adverse. Si cette copie ne peut être présentée, la rencontre sera déclarée forfait pour les deux équipes.

Alinéa 8.13 Récidive

En cas de récidive, le joueur ou l'équipe concerné risque une exclusion du championnat.

Alinéa 8.14 Autres litiges

Pour tout autre point non listé ci-dessus, la commission prendra la sanction appropriée.

Alinéa 8.15 Enregistrement des matchs irréguliers

Les matchs pour lesquels une irrégularité aura été constatée, seront enregistrés au niveau fédéral uniquement en cas de victoire du joueur non fautif.

ARTICLE IX. Commission compétitions

Alinéa 9.01 Gestion du championnat

La gestion du championnat est confiée par le Conseil d'administration du Comité départemental à la commission compétitions. Cette dernière est compétente pour statuer sur l'interprétation et l'application du présent règlement, ainsi que sur les réclamations.

Alinéa 9.02 Membres de la Commission

Tout club inscrivant au moins quatre équipes en championnat (senior et vétéran confondus) a l'obligation de désigner une personne qui intégrera la commission compétitions. A défaut, seules les trois premières équipes seront conservées.

Alinéa 9.03 Responsable de la commission

Pour la saison à venir, le responsable de la commission désigné par le CA du CD44 est Stéphane CODET.

Alinéa 9.04 Responsable des inscriptions

Pour la saison à venir, les inscriptions d'équipe se feront via le Logiciel Decl'IC

<http://www.codep44-badminton.fr>

Alinéa 9.05 Responsables de division et de poule

En fonction des effectifs, des responsables de division et de poule seront désignés par la commission.

Alinéa 9.06 Coordonnées

Les coordonnées des membres de la commission, des responsables de division et de poule seront communiquées en début de saison au correspondant championnat de chaque club inscrit.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INTERCLUBS VETERANS
Saison 2018-2019

Fait à Nantes, le 01/09/2018

La commission compétition du Comité Départemental de Loire-Atlantique

<http://www.codep44-badminton.fr>

Mail : interclubs@codep44-badminton.fr